

Séance ordinaire du 14 janvier 2013



2013-01
01

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 14 janvier 2013 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy	Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 3 M. Michel Roy	Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

02.01 - VOEUX DE BONNE ANNÉE

2.01 - VOEUX DE BONNE ANNÉE :

Mme la mairesse, heureuse de constater que la fin du monde ne s'est pas produite le 2012-12-21, transmet aux élus et aux citoyens de la municipalité ses voeux du nouvel an. Que cette année 2013 nous permette de prendre encore plus conscience de l'importance de miser sur ce qui nous rassemble plutôt que sur ce qui nous divise.

2013-01
02

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
 - 2.1 - Voeux de bonne année
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session régulière du 10 décembre 2012
 - 4.2 - Session spéciale du 10 décembre 2012 (budget)
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
 - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 8 - Sécurité publique
 - 8.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 8.2 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en décembre 2012 et des engagements du mois suivant.
 - 8.3 - Adoption du plan de sécurité civile
 - 8.4 - Regroupement d'achats en sécurité incendie
 - 8.5 - Appel d'offres, camion citerne
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
 - 9.1 - Dépôt des procès verbaux du comité des travaux publics
 - 9.2 - Renouvellement du contrat de services avec Biolab inc.
- 10 - Loisirs-tourisme
 - 10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
 - 11.01 - Dépôt des procès verbaux du comité d'urbanisme
 - 11.02 - Demande d'autorisation à d'autres fins que l'agriculture
 - 11.03 - Loi sur le patrimoine culturel
 - 11.04 - Dossier A. Veilleux: Recommandation à la CPTAQ
- 12 - Finances-gestion des services
 - 12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
 - 12.02 - Comptes du mois de décembre 2012 et engagements financiers du mois suivant.
 - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de décembre 2012
 - 12.04 - Dons et commandites
 - 12.05 - Heures d'ouverture du secrétariat municipal
 - 12.06 - Membres du conseil siégeant sur des comités
- 13 - Législation
 - 13.01 - Avis de motion de l'adoption, règlement # 451-2013.
 - 13.02 - Adoption du règlement # 450-2013
- 14 - Divers
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adoptée unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2012

4.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2012 :

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 10 décembre 2012, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2012, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

2013-01
04

04.02 - SESSION SPÉCIALE DU 10 DÉCEMBRE 2012 (BUDGET)

4.02 -SESSION SPÉCIALE DU 10 DÉCEMBRE 2012 (BUDGET):

Copie du procès-verbal de la session spéciale du conseil tenue le 10 décembre 2012 (Budget) , a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 10 décembre 2012 (Budget), tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'assistance.

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE :

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session de janvier 2013. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Autres documents reçus:

- Redevances 2012 (recyclage) du MDDEP
- Agrément pour le transport d'eau
- Prolongement de bail CLSC
- Célébrons ensemble notre drapeau, 21 janvier 2013
- Budget 2013, St-Éphrem-de-Beauce
- Mini-scribe janvier 2013

- Loi modifiant certaines législations municipales
- Droit pour une municipalité de rejeter les résultats d'un appel d'offres
- Confirmation de réception de l'avis de retrait (Régie Intermunicipale de Beauce Sud)

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

Madame la mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de décembre 2012 est de 34 T.M./ 4 semaines;
 - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2012 est de 606 tonnes métriques, soit une moyenne de 50.50 T.M. par mois.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

**2013-01
05**

08.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

8.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h00 le 5 décembre 2012

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion du 5 décembre dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2013-01
06**

08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN DÉCEMBRE 2012 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT.

8.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN DÉCEMBRE 2012 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de décembre 2012 pour un montant de 8,221.14 \$.
- les engagements du mois de janvier 2013 reliés au service d'incendie, au montant de 13,700 \$.

Adoptée unanimement.

**2013-01
07**

08.03 - ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

8.03 - ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Attendu que la *Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

Attendu que les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

Attendu que par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur.

Attendu que le conseil municipal de La Guadeloupe désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

Attendu que les municipalités de Saint-Évariste-de-Forsyth, La Guadeloupe et de Saint-Hilaire-de-Dorset ont nommé un comité *intermunicipal* de la sécurité civile (CISC) pour élaborer le plan de sécurité civile intermunicipal, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur, sous forme d'une démarche conjointe.

Attendu que le comité intermunicipal de la sécurité civile s'est acquitté de la démarche de planification en suivant les 6 étapes proposées par le ministère de la Sécurité publique, chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*.

En conséquence,

il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité:

- D'adopter le plan de sécurité civile intermunicipal des municipalités de Saint-Évariste-de-Forsyth, La Guadeloupe et de Saint-Hilaire-de-Dorset.
- De distribuer le plan ou extraits du plan aux destinataires prévus.
- Que copie de la résolution soit acheminée à madame Dominique Gauthier, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Nunavik.

Adoptée unanimement.

2013-01
08

08.04 - REGROUPEMENT D'ACHATS EN SÉCURITÉ INCENDIE

8.04 - REGROUPEMENT D'ACHATS EN SÉCURITÉ INCENDIE :

Attendu la création, par l'Union des Municipalités du Québec, d'un regroupement d'achats dédié à la sécurité incendie, lequel est ouvert à l'ensemble des municipalités;

Attendu les besoins de la municipalité en ce sens;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy , et résolu à l'unanimité

- d'informer l'Union des Municipalités du Québec de l'intérêt de la municipalité La Guadeloupe de s'inscrire au regroupement d'achats (sécurité incendie) qu'elle lance;
- de mandater le directeur général pour la signature des documents administratifs nécessaires à l'adhésion de la municipalité La Guadeloupe;
- d'autoriser le directeur général à procéder aux achats prévus au plan triennal d'immobilisation (sécurité incendie) via ce regroupement lorsque cela est possible;

Adoptée unanimement

2013-01
09

08.05 - APPEL D'OFFRES, CAMION CITERNE

8.05 - APPEL D'OFFRES, CAMIONS CITERNES

Attendu que la municipalité La Guadeloupe agit comme municipalité gestionnaire du protocole d'entente inter municipal de protection incendie;

Attendu que les municipalités participantes au protocole ont fait parvenir, à la direction générale de la Municipalité de La Guadeloupe, leur adhésion à un processus:

- d'appel d'offres visant l'acquisition de camions et d'équipements de protection incendie;
- de partage des coûts de remboursement du contrat de crédit bail lié à ce processus d'acquisition

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité de mandater la direction générale de la Municipalité La Guadeloupe afin de:

- former un comité spécial pour le suivi du processus d'appel d'offres lequel sera composé les personnes désignées par résolution de chacune des municipalités participantes;
- préciser les scénarios d'acquisition;
- préparer un document d'appel d'offres visant l'acquisition des véhicules et équipements;
- publier l'appel d'offres;
- négocier le financement sur crédit-bail;
- former le comité de sélection;
- déposer un rapport d'ouverture de l'appel d'offres et les recommandations du comité de sélection ainsi que du comité spécial aux conseils municipaux parties au protocole d'entente.

Adoptée unanimement

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :

09.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

9.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:

Aucun procès verbal à déposer

2013-01
10

09.02 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICES AVEC BIOLAB INC.

9.02 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICES AVEC BIOLAB INC. :

Attendu le renouvellement de l'offre de services de Biolab inc. déposée devant ce conseil;

Attendu la satisfaction de la municipalité envers les services de cette firme;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter les offres de services de la firme Biolab inc. pour la période de janvier 2013 à décembre 2015.

Adoptée unanimement.

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME :

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Le directeur général dépose un rapport prévisionnel du mois de janvier 2013, préparé par la directrice en loisirs.

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME:

Aucun procès-verbal à déposer

2013-01
11

11.02 - DEMANDE D'AUTORISATION À D'AUTRES FINS QUE L'AGRICULTURE

11.02 - DEMANDE D'AUTORISATION À D'AUTRES FINS QUE L'AGRICULTURE:

Attendu que Le Domaine La Guadeloupe inc. exploite une entreprise à caractère récréo touristique d'envergure en territoire agricole.

Attendu que cette entreprise a déjà obtenu, via les décisions 331275 et 334576 de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, des autorisations d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie des lots 21 et 22 du Rang 12 du Canton de Shenley;

Attendu que Le Domaine la Guadeloupe a signé, avec la Municipalité La Guadeloupe un protocole d'entente visant la fourniture et le contrôle des services d'aqueduc et d'égouts sanitaires, le tout conformément aux exigences du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et des Parcs du Québec, afin qu'un certificat d'autorisation, visant l'opération d'un réseau privé, lui soit délivré;

Attendu que l'expérience de services entre la Municipalité La Guadeloupe et Le Domaine La Guadeloupe, concernant l'entente ci-haut mentionnée, démontre une demande d'eau et un volume de rejets moins importants que les estimations de conception;

Attendu que Le Domaine La Guadeloupe demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec l'autorisation d'utiliser une superficie de 10 hectares supplémentaires à des fins autres que l'agriculture, à savoir l'agrandissement du camping;

Attendu qu'advenant l'autorisation positive de la Commission;

- le protocole d'entente ci-haut mentionné devra être renégocié avec la municipalité;
- le MDDEP devra émettre un certificat d'autorisation touchant l'agrandissement de réseau privé;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'appuyer la demande d'autorisation d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture, déposée par Le Domaine La Guadeloupe Inc., portant sur les lots 21 et 22 du Rang 12 du Canton de Shenley, pour une superficie approximative de 10 hectares... fin de développer les activités de camping.
- d'autoriser le directeur général à compléter et signer les formulaires à déposer à la CPTAQ au nom de la Municipalité La Guadeloupe;

Adoptée unanimement.

11.03 - LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

11.03 - LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL :

Dépôt, par le directeur général, d'une correspondance de la directrice régionale du ministère de la Culture et des Communications concernant les nouveaux pouvoirs municipaux en matière de protection du patrimoine culturel.

Le directeur général demande à quel comité il doit adresser plus particulièrement cette correspondance et quel sera le premier mandat à assumer par ce comité.

11.04 - DOSSIER A. VEILLEUX: RECOMMANDATION À LA CPTAQ

11.04 - DOSSIER A. VEILLEUX, RECOMMANDATION À LA CPTAQ:

Dépôt de la correspondance suivante dans le dossier d'expropriation "Produits de l'Érable A. Veilleux inc":

- Compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la CPTAQ concernant la demande d'autorisation à d'autres fins que l'agriculture (construction d'un évacuateur de crue et d'un fossé de dérivation);
- Correspondance électronique sur ce dossier entre la direction générale et Me Yannick Richard

- Réaction et suivi à donner au dossier.

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

Aucun procès-verbal à déposer

2013-01
12

12.02 - COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2012 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.

12.02 - COMPTES DU MOIS DE DECEMBRE 2012 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois de décembre 2012, au montant total de 1,102,145.28 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	875,611.24 \$
• Comptes à payer	167,752.63 \$
• Salaires nets versés	44,550.88 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>14,230.53 \$</u>
• Total	1,102,145.28 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de janvier 2013 pour un montant total de 50,870.00\$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2012

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2012 :

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de décembre 2012

**2013-01
13**

12.04 - DONS ET COMMANDITES

12.04 - DONS ET COMMANDITES :

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, et résolu à l'unanimité d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le déboursé immédiatement.

• Ecole de la Haute-Beauce.....	100\$
• Mario Ferland (Coast to Coast Against cancer foundation)...	100\$
• Accueil Grossesse Beauce-Appalaches.....	100\$

Adoptée unanimement.

**2013-01
14**

12.05 - HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT MUNICIPAL

12.05 - HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Attendu que, le 9 octobre 2012, via la résolution 2012-10-228, le conseil de cette municipalité convenait de maintenir, jusqu'au 31 décembre 2012, l'horaire d'été;

Attendu que l'application de ce nouvel horaire n'a occasionnée aucune plainte;

Attendu que les employés du secrétariat se sont engagés à entrer au travail le vendredi PM lorsque des contraintes spéciales l'exigent;

Attendu la demande des employés de rendre cet horaire permanent;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application permanente de l'horaire d'été savoir:

Horaire d'ouverture du secrétariat:

- Lundi au jeudi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30
- Vendredi : 8h00 à 13h00
- Total 35 heures

Adoptée unanimement.

12.06 - MEMBRES DU CONSEIL SIÉGEANT SUR DES COMITÉS

12.06 - MEMBRES DU CONSEIL SIÉGEANT SUR DES COMITÉS :

Mme la mairesse dépose sa proposition d'affectation des conseillers aux différents comités de la municipalité ainsi qu'aux conseils d'administrations d'organismes sur lesquels la municipalité est représentée.

Elle sollicite une rencontre des membres du conseil en comité plénier afin de préciser: (comité plénier le 2013-01-15, 19.00hrs)

- les mandats, pour l'exercice 2013, pour chacun des comités
- les procédures de recommandation et rapport au conseil de la municipalité
- la marge de manoeuvre décisionnelle des comités vs le conseil

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

13.01 - AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, RÈGLEMENT # 451-2013.

13.01 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # 451-2013:

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no , M. Michel Roy , de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement # 451-2013, règlement décrétant des travaux d'asphaltage de différentes rues et un emprunt de 250,000\$ pour en couvrir le coût. Une demande de dispense de lecture est également donnée.

2013-01
15

13.02 - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 450-2013

13.02 - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 450-2013:

RÈGLEMENT # 450-2013

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMNT 418-2010 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LES EXERCICES 2010 À 2012 INCLUSIVEMENT

ATTENDU que la Municipalité de La Guadeloupe à adopté un règlement concernant un programme de revitalisation pour les exercices 2010 à 2012 inclusivement, portant le numéro 418-2010;

ATTENDU que le conseil municipal désire modifier certaines conditions d'admissibilité au programme;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné par M. Michel Roy, conseiller au siège no 3, lors de la session ordinaire du 12 novembre 2012 avec dispense de lecture;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 438-2012 intitulé : «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 418-2010, RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LES EXERCICES 2010 À 2012 INCLUSIVEMENT »

ARTICLE 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

ARTICLE 2 :

Les articles suivants seront modifiés quant à la date de début de construction :

- Article 2 b)
- Article 5 b)
- Article 9 b)
- Article 11 b)
- Article 13 b)
- Article 15 b)

Le texte « les travaux de construction du bâtiment ont débuté entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2012 » est remplacé par :

- **Les travaux de construction du bâtiment ont débuté avant le 1^{er} novembre 2013.**

ARTICLE 3 :

Les articles suivants seront modifiés quant à la date de début de construction :

- Article 2 e)
- Article 5 e)
- Article 9 a)
- Article 11 a)
- Article 13 a)
- Article 15 a)

Le texte « une demande de subvention doit avoir été faite au plus tard le 31 décembre 2012 sur le formulaire prévu à cette fin » est remplacé par :

- **Une demande de subvention doit avoir été faite au plus tard le 1^{er} décembre 2013 sur le formulaire prévu à cette fin.**

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté unanimement.

AVIS DE MOTION : 12 novembre 2012

ADOPTÉ : 14 janvier 2013

AVIS DE PROMULGATION : 16 janvier 2013

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle,
Dir. gén. et secrétaire-trésorier

14 - DIVERS

14- DIVERS :

Aucun sujet

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

**2013-01
16**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par M. Michel Roy, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h30

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.